

## Comité de suivi du site Natura 2000 de Puisaye-Forterre

### Compte rendu de la réunion du 29 novembre 2023

#### Etaient présents :

Monsieur	Gilles	ABRY	Conseiller départemental du canton de Cœur de Puisaye, représentant du Président du Conseil départemental de l'Yonne
Monsieur	Philippe	BEAUJARD	1 <sup>er</sup> adjoint à la mairie de Bléneau
Monsieur	Bertrand	BARRE	Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
Monsieur	Christophe	BERNIER	CBNBP
Madame	Noémie	BERTRAND	EPAGE du bassin du Loing
Monsieur	Bruno	BOUCHARD	Comité départemental de spéléologie de l'Yonne
Monsieur	Julien	BOURGEOIS	GABY
Monsieur	Martin	CHASTE	Communauté e communes de Puisaye-Forterre
Madame	Sophie	CHOKOMIAN	DDT de l'Yonne
Madame	Fabienne	DE CUYPER	Conseil départemental de l'Yonne
Madame	Valérie	DEFOSSE	ONF
Monsieur	Godeffroi	DELPECH	CNPF Yonne
Monsieur	Roland	EVE	LPO Bourgogne-Franche-Comté
Monsieur	Yves	FOUQUET	Maire de Fontaines
Monsieur	Cédric	FOUTEL	CENB
Madame	Bernadette	HERMIER	Maire de Saint-Martin-des-champs
Madame	Nicole	LAVENU	ADENY
Madame	Cécile	LEMOINE	Chargée de mission du site Natura 2000 à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Madame	Gaëlle	MASSE	CPIE Yonne et Nièvre
Monsieur	Jean	MASSE	Maire de Saints-en-Puisaye
Monsieur	Rémy	MAUNIER	Elu à la mairie de Saint-Martin-des-champs
Monsieur	Dominique	MORISSET	Adjoint à la mairie de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe, Vice-président à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, Président du Comité de suivi
Madame	Isabelle	POIFOL-FERREIRA	Conseillère régionale
Madame	Catherine	SCHMITT	Yonne nature environnement
Monsieur	Yves	VECTEN	Conseiller départemental du canton de Vincelles
Monsieur	Vincent	VILCOT	SHNA-OFAB

#### Etaient excusés :

Monsieur Fabien BALZIN – Président du Conseil départemental de la Nièvre
Madame Blandine DELAPORTE – VP au Conseil départemental de la Nièvre en charge des transitions, des fonds d'innovation et d'investissement territorial
Monsieur Yves DESMOULINS - Syndicat des propriétaires forestiers de l'Yonne
Monsieur Patrick GENDRAUD – Président du Conseil départemental de l'Yonne
Monsieur Bernard RISTORD – Directeur général des services de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Collectif de défense des loisirs verts
Dreal Bourgogne-Franche-Comté
Fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Service départemental de l'Yonne de l'Office français de la biodiversité
Voies navigables de France

Le comité de suivi (cosui) du site Natura 2000 de Puisaye-Forterre, porté par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF), s'est réuni à la salle de la Forterre à Les Hauts-de-Forterre de 10h00 à 12h30.

### **1/Accueil des participants**

M. Dominique MORISSET, président du comité de suivi, remercie les personnes présentes de leur participation avant de présenter la liste des excusés. Il remercie Mme Isabelle POIFOL-FERREIRA, conseillère régionale en charge du suivi du site Natura 2000, pour sa présence.

Mme Isabelle POIFOL-FERREIRA le remercie pour son accueil. Elle appuie sur le rôle des sites Natura 2000 dans le cadre de vie, l'attractivité des territoires, l'attrait touristique et dans les incidences positives pour l'économie qui en découle. Ravie de voir autant de personnes réunies à l'occasion de ce comité, elle espère que tous pourront avancer ensemble en confiance.

L'ordre du jour est rappelé :

- ✓ Bilan d'activités 2023
- ✓ Programme d'activités 2024
- ✓ Présentation du travail sur le potentiel d'extension du zonage Natura 2000 pour avis
- ✓ Points divers

### **2/Bilan d'activités 2022**

La présentation du bilan annuel porte sur les principales actions du document diffusé en amont de la réunion. Le diaporama projeté, et présentant ces éléments, est joint au présent compte-rendu.

Concernant le suivi de la population de chauves-souris du futur siège de la CCPF à St-Fargeau, il est expliqué que, si le nombre d'individus recensés est plus faible qu'en 2022, il est possible que ce soit une résultante du changement des modalités de comptage. En effet, jusqu'à présent, la colonie était dénombrée grâce à une photographie prise en journée. Depuis 2023, la dérogation au titre des espèces protégées liée à la restauration du bâtiment demande que le comptage soit réalisé en comptant les animaux depuis l'extérieur du bâtiment lors de leur envol. Cette méthode, moins dérangement, est toutefois moins fine. Il est donc possible que des individus n'aient pas été vus.

M. Dominique MORISSET remercie M. Jean MASSE d'avoir accepté de le représenter ainsi que la CCPF au séminaire des élus Natura. M. Jean MASSE insiste sur le fait que cette réunion était très intéressante car elle a permis d'échanger entre élus de toute la région autour de retours d'expériences. Cela a notamment permis de se rendre compte de l'ampleur des projets pouvant être réalisés lorsqu'une volonté locale politique est présente.

Mme Gaëlle MASSE demande si la future Réserve naturelle nationale (RNN) des chauves-souris de l'Yonne prévoit de mettre en place une étude pour améliorer la connaissance sur la circulation des chauves-souris visées par la démarche à l'échelle de leurs territoires de vie. Il est répondu que la RNN vise avant tout la protection des gîtes d'hibernation et qu'à l'heure actuelle ce n'est pas prévu. La thématique est toutefois intéressante afin de savoir comment le réseau des cavités fonctionne et comment les chauves-souris arrivent et repartent considérant le contexte très ouvert du secteur. La DDT89 rappelle qu'elle a mené un travail cartographique en 2019 qui a fait l'objet d'une présentation. Ce travail a permis de modéliser, sur la base de couches de système d'information géographique, les cheminements qui semblent, en théorie, les plus favorables pour ces espèces. Toutefois beaucoup d'incertitudes subsistent. La SHNA-OFAB rappelle qu'un jeu de donnée existe issu d'une étude menée par la CCPF et la DDT89 en 2019 dans le cadre de Natura 2000 et que l'analyse fine de ce dernier pourrait donner des éléments. Mme Cécile LEMOINE répond que c'est un projet envisagé pour 2024 dans le cadre du travail sur l'identification des secteurs potentiellement éligibles à une extension Natura 2000 qui sera abordé dans la suite de la réunion.

### **3/Programme d'activités 2024**

De la même manière que pour le bilan d'activités, seules les principales actions du programme d'activités sont présentées. Le diaporama projeté lors de la réunion, et présentant ces éléments, est joint au présent compte-rendu. De plus, les membres du comité sont informés que la réalisation du

programme d'activités dépend du recrutement d'un nouveau chargé de mission pour le site Natura 2000 puisque l'agent actuellement en charge de ce projet évolue depuis 2 ans dans ses missions et ne peut plus y consacrer le temps nécessaire.

La vidéo diffusée sur les actions de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan en faveur des chauves-souris dans le cadre de Natura 2000 est disponible à l'adresse suivante : <https://sud-yonne.n2000.fr/actualites/un-grand-prix-natura-2000-pour-notre-site>. Mme Gaëlle MASSE informe que l'action concernant le blockhaus présentée dans cette vidéo illustre bien la dynamique actuelle des viticulteurs d'Irancy visant à favoriser la biodiversité et le retour des services écosystémiques qui en découlent.

M. Julien BOURGEOIS insiste sur l'importance de sensibiliser à la pollution lumineuse et que l'éclairage public a bien des impacts. Il évoque les réserves étoilées présentes dans le sud de la France. Ces propos sont complétés en informant que le Parc Naturel Régional du Morvan est actuellement dans une démarche pour devenir une réserve étoilée et que le territoire de la CCPF, étant un territoire rural peu dense, a le potentiel pour s'engager dans cette démarche si une volonté des communes émergeait. M. Bruno BOUCHARD revient sur le projet de fermeture d'une cavité souterraine à Merry-sec. Il demande que soit prise en compte l'activité du comité départemental de spéléologie qui s'entraînent notamment au sauvetage dans certaines cavités, dont celle sur lequel le projet porte. Il demande donc à être intégré à la démarche afin que l'accès soit toujours possible dans le cadre de leur activité qui est en accord avec la propriétaire des lieux. Mme Lemoine lui répond qu'en cas de fermeture il n'y a pas pour autant de réglementation et que, du moment que l'accès se fait avec l'accord de la propriétaire, qui conserve bien entendu la clé des lieux, et en dehors de la période de sensibilité hivernale des chauves-souris, il n'y a pas de problème pour que le comité départemental de spéléologie mène des entraînements dans la cavité.

### **3/ Présentation du travail sur le potentiel d'extension du zonage Natura 2000 pour avis**

Suite à l'accord du Comité de suivi de 2022, la CCPF a débuté en 2023 un travail sur l'identification du potentiel d'extension du zonage Natura 2000. Ce travail a pour objectif d'identifier, à l'échelle de la CCPF, les secteurs pouvant potentiellement être éligibles à un zonage Natura 2000 du fait de la présence d'enjeux d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, **le travail présenté ne constitue pas un projet de périmètre pour une extension du site Natura 2000 mais une réflexion préalable.**

Après avoir expliqué les intérêts d'un projet d'extension, la procédure officielle pour une extension d'un site Natura 2000 est présentée. La présente réflexion s'inscrit dans la phase amont du projet avec l'identification des enjeux écologiques et des secteurs d'intérêt. Le travail mené en 2023 a ainsi permis d'identifier grossièrement des secteurs présentant un enjeu important avéré ou suspecté. La définition d'un enjeu pour Natura 2000 est rappelée pour préciser que la présence seule d'une espèce ou d'un habitant n'est pas suffisante et que cela doit aller plus loin.

Le travail mené sur les différents habitats et espèces à enjeux sont présentés aux membres du comité afin d'expliquer la démarche qui a permis d'aboutir à une carte d'identification des secteurs potentiellement éligibles à un périmètre Natura 2000. **Il est précisé que les enjeux de chaque secteur présenté avec la carte sont encore en cours de construction et qu'il manque des éléments.**

Afin de préciser les enjeux et secteurs retenus, il est nécessaire de mener un travail pour combler certains manques de connaissance, en lien avec les services de l'Etat, la Région et les experts liés à chaque thématique. Des pistes sont proposées pour 2024 :

- Compléter l'inventaire des milieux humides sur les secteurs non couverts afin d'avoir une image homogène à l'échelle de la CCPF des secteurs prioritaires pour les habitats d'intérêt communautaires.
- Vérifier la présence de certains habitats.
- Mener des compléments d'inventaires ciblant précisément certaines espèces ou groupes d'espèces pourraient être intéressants à mener afin de vérifier si un enjeu est présent ou non, mais également pour mieux les dimensionner. Les thématiques à étudier sont à affiner avec

les référents régionaux concernés, notamment pour ne pas faire doublon avec d'autres projets en cours.

Des membres du comité demandent à ce qu'une concertation avec les communes et l'ensemble des agriculteurs concernés soit lancée au plus vite. Il est expliqué que la phase de concertation est prévue dans la procédure à l'issue de la phase amont. Il est essentiel d'avoir un 1<sup>er</sup> périmètre projet, même un peu grossier, et des éléments solides sur les enjeux afin de pouvoir débiter les échanges. En l'état, le projet et son argumentaire sont incomplets et ne permettraient pas de répondre aux questions.

Concernant les agriculteurs et propriétaires terriens, il est humainement impossible de consulter chaque personne individuellement, c'est pour cela que ce sont les représentants de la profession et les communes qui sont consultés, qui sont par ailleurs membres du comité de suivi du site Natura 2000. C'est à eux de les représenter d'autant plus que Natura 2000 n'apporte pas de contrainte réglementaire. C'est notamment pour cela que la validation du comité de suivi est importante car il est constitué de ces représentants qui suivent le projet et représentent ces propriétaires et ayants-droits. Toutefois, dans ce genre de procédure, des réunions publiques sont généralement organisées surtout sur des projets d'ampleur, ce sera donc l'occasion d'échanger.

Il est demandé aux membres du cosui de se prononcer sur la poursuite ou non de ce travail dans l'optique d'aboutir à un 1<sup>er</sup> périmètre de projet d'extension qui constituera la base d'un projet officiel et permettra de débiter la concertation avec les communes concernées et les représentants des socio-professionnels. Il est rappelé l'importance de cette décision et du portage de ce projet par les membres du comité de suivi. Les membres n'émettent pas d'opposition et valident la poursuite de la démarche.

## **6/Points divers**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.